

Image not found or type unknown



Procédure de divorce après une vente de bien

Par **khristel**, le **17/04/2014** à **16:34**

Bonjour,

Voilà nous avons mon ex et moi entamer une procédure de divorce il y a maintenant 4 ans, elle était en stand by car nous avons un bien en commun qui est vendu depuis le début de l'année 2014, j aimerais savoir comment faire prononcer le divorce, si il faut refaire une procédure ou bien recontacter notre avocat. nous somme donc séparée depuis 4ans je précise....

Merci